

# SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 8 juin 2005

(91<sup>e</sup> jour de séance de la session)



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. CHRISTIAN PONCELET

1. **Procès-verbal** (p. 3877).
2. **Politique générale.** – Lecture d'une déclaration du Gouvernement (p. 3877).  
  
M. le président.  
  
M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.
3. **Convocation de la conférence des présidents** (p. 3885).
4. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 3885).
5. **Dépôt de propositions de loi** (p. 3886).
6. **Dépôt de rapports** (p. 3886).
7. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 3887).
8. **Dépôt d'un avis** (p. 3887).
9. **Dépôts rattachés pour ordre au procès-verbal de la séance du 31 mai 2005** (p. 3888).
10. **Ordre du jour** (p. 3889).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. CHRISTIAN PONCELET

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le procès-verbal de la séance du mardi 31 mai 2005 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2

### POLITIQUE GÉNÉRALE

#### Lecture d'une déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la lecture d'une déclaration de politique générale du Gouvernement.

Cette déclaration de politique générale est actuellement prononcée à la tribune de l'Assemblée nationale par M. Dominique de Villepin, Premier ministre.

Le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité devant l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Constitution, cette déclaration, qui va être lue par M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, ne peut faire l'objet aujourd'hui d'un débat ni d'un droit de réponse, conformément à l'article 39, paragraphe 1, de notre règlement.

**M. Jean-Pierre Sueur.** C'est dommage !

**M. le président.** Demain, jeudi 9 juin, conformément au souhait que, en votre nom, j'ai exprimé à M. le Premier ministre, celui-ci viendra devant le Sénat pour demander l'approbation d'une déclaration de politique générale du Gouvernement, en application de l'article 49, alinéa 4, de la Constitution.

A la suite de l'intervention du Premier ministre, nous aurons un débat, dont les modalités seront arrêtées par la conférence des présidents de ce soir, et le Sénat se prononcera sur cette déclaration de politique générale par un scrutin public à la tribune.

La parole est à M. le ministre d'Etat. *(Applaudissements prolongés sur les travées de l'UMP – Applaudissements sur quelques travées de l'UC-UDF et du RDSE.)*

**M. Roland Muzeau.** Cela ne va pas durer !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais vous donner lecture de la déclaration de M. le Premier ministre.

« Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est pour moi un immense honneur que de m'adresser à vous aujourd'hui. Je me présente devant vous à un moment exceptionnel de l'histoire de notre pays, un moment où les Françaises et les Français expriment leurs souffrances, leurs impatiences, leurs colères. Avec vous, représentants de la nation, je veux fixer les repères, tracer la voie, remettre la France en marche. Avec vous et avec l'ensemble du Gouvernement, tout au long des prochains mois, je consacrerai mon énergie et ma volonté à cette tâche immense que m'a confiée le Président de la République.

« Permettez-moi d'abord de rendre hommage à l'action courageuse et déterminée conduite par Jean-Pierre Raffarin. » *(Applaudissements sur les travées de l'UMP, ainsi que sur certaines travées de l'UC-UDF et du RDSE. – Exclamations sur les travées du groupe socialiste et du groupe CRC.)*

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat et Mme Hélène Luc.** Il a été désavoué !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « En trois ans, il a consolidé l'ordre républicain et mené des réformes décisives pour le redressement du pays. Le cap des lois votées par le Parlement sera tenu. »

**M. Jean-Marc Todeschini.** La loi Fillon !

**M. Yannick Bodin.** La loi Perben II !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Il y a quelques jours, les Français ont voté non au projet de traité constitutionnel. Ce vote, j'en ai la conviction, n'est pas l'expression d'une France contre une autre : l'ensemble de notre pays reste engagé dans le projet européen, il sait que son destin se joue désormais à l'échelle du continent.

« N'interprétons pas ce vote comme le signal d'un isolement français. Certains pays membres ont trouvé dans le projet de traité une réponse suffisante à leurs attentes, d'autres non. Les Françaises et les Français s'interrogent. Ils veulent rester fidèles à leur identité, soucieux de préserver un équilibre entre la solidarité et la liberté. Ils veulent conjuguer la défense des intérêts de notre nation et l'Europe, la promotion de notre modèle social et le projet européen. Ils défendent une certaine vision de l'homme avec ses droits et ses devoirs, refusant les seules logiques du marché et de la mondialisation. Les Françaises et les Français le savent et le disent avec force : la mondialisation n'est pas un idéal, elle ne peut pas être notre destin. Ils attendent de nous que nous affirmions nos valeurs. Notre vision héritée de 1789 a sa grandeur et sa vérité. Oui, la France veut rester une conscience vivante. Oui, la France veut être aux avant-postes. Oui, la France veut se tourner résolument vers l'avenir.

« Notre premier devoir est de regarder la réalité en face.

« La vérité, c'est que nous sommes confrontés à une situation difficile. »

**M. Roland Muzeau.** C'est vrai !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Alors que le monde connaît des changements sans précédent, l'Europe se divise et la France tarde à s'adapter.

« La vérité, c'est que le chômage atteint un niveau inacceptable : plus de 10 % de chômeurs, voilà le véritable mal français. Il fragilise des familles entières, qui craignent pour leur avenir. Les plus jeunes, tous ceux qui devraient porter les espoirs de notre nation, sont les premiers touchés et vivent ce mal avec un sentiment mêlé d'anxiété et d'injustice.

« La vérité, c'est que nous avons des marges de manœuvre budgétaires étroites et que nous allons devoir les reconquérir pas à pas.

« La vérité, c'est que l'égalité des chances ne vit pas suffisamment dans notre pays, alors que, depuis les débuts de la République, elle offrait à chacun la perspective d'un avenir meilleur. Accéder à un emploi quand on porte un nom à consonance étrangère, entrer à l'université ou dans une grande école quand on est issu d'un milieu modeste, toucher une rémunération équivalente à celle de ses collègues masculins quand on est une femme, quelle ambition plus légitime ? »

**Mme Hélène Luc.** Oh oui !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Pourtant, dans notre pays, c'est souvent une ambition déçue. En France, il y a trop d'opportunités qui se ferment. En France, il y a trop de rêves qui ne se réalisent pas. »

**Mme Hélène Luc.** C'est vrai !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Nous n'avons pas à choisir entre volonté de justice et liberté d'entreprendre. La force de notre histoire, la force de notre société reposent sur notre capacité à concilier ces deux exigences. Solidarité et initiative, protection et audace, c'est le génie français. Pour le préserver, nous devons aller plus loin dans l'initiative, plus loin dans la solidarité. Dans une démocratie moderne, le débat n'est pas entre le libéral et le social, il est en vérité entre l'immobilisme et l'action. Je choisis résolument le parti de l'action.

« J'ai proposé au Président de la République un gouvernement resserré, un gouvernement de service public, fidèle à notre idéal républicain, tout entier dévoué au résultat. Il sera guidé par un principe : l'impératif de justice. Un critère : l'intérêt général. Une volonté : améliorer la situation de chaque Française et de chaque Français, les plus vulnérables comme les plus entreprenants, les plus jeunes comme les plus âgés. Je crois à une France généreuse et volontaire. Une France où chacun a sa place selon ses mérites. Une France de toutes les chances.

« Comment faire vivre cette ambition ? En gagnant la bataille de l'emploi. Toutes les forces de mon gouvernement seront engagées dans cette bataille. »

**M. Roland Muzeau.** C'est nouveau !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Alors que l'espérance de vie ne cesse d'augmenter dans notre pays, nous nous privons des compétences des salariés plus âgés. Alors que la croissance de la population active ralentit, plus de

20 % des jeunes ne trouvent pas d'emploi. Alors que le chômage touche plus de deux millions et demi de personnes, 500 000 offres d'emploi ne trouvent pas preneurs. »

**M. Roland Muzeau.** La faute à qui ?

**M. Dominique Braye.** Et vous, qu'avez-vous fait ?

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Alors que notre droit du travail est l'un des plus protecteurs en Europe, une grande partie des salariés expriment un sentiment d'insécurité au travail. Ces réalités ne sont pas acceptables. Je veux les combattre une à une.

« Je le ferai sans préjugé ni dogmatisme. Au cours des derniers mois, beaucoup de propositions ont été mises sur la table. Certaines méritent d'être mises en œuvre. D'autres soulèvent davantage de difficultés qu'elles n'en résolvent. En tout état de cause, nous ne plaquerons pas sur la réalité française un modèle qui n'est pas le nôtre. Que nous nous inspirions avec pragmatisme d'expériences réussies en Europe ou ailleurs, bien sûr. Que nous revenions sur les fondements de notre modèle social, certainement pas.

« J'ai besoin du soutien de l'ensemble de la nation. L'Etat, les collectivités locales, les syndicats, les entreprises, les associations, chacun doit prendre sa part de responsabilité. Pour que notre pays sorte renforcé de ce combat contre le chômage, il faut que nos résultats soient au bénéfice de tous.

« Pour créer de l'emploi, il faut d'abord de la croissance. J'emploierai donc tous les instruments qui nous permettront de favoriser l'investissement et le pouvoir d'achat, dans un esprit de responsabilité : nos engagements de dépense publique seront respectés et les dépenses n'évolueront pas plus vite que l'inflation en 2006. Il s'agit également de garantir aux entreprises la stabilité des règles du jeu : les allègements de charges ne seront pas remis en cause. Nous voulons parvenir à la suppression des charges patronales de sécurité sociale au niveau du SMIC à l'horizon 2007.

« Le premier objectif de mon Gouvernement sera d'aller chercher les emplois là où ils se trouvent.

« D'abord, dans les services : leur développement correspond à l'évolution naturelle d'une économie moderne et humaine. Ils répondent à un besoin de lien social, notamment pour les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées. C'est pour elles que vous examinerez dans les prochains jours le projet de loi sur les services à la personne.

« Ensuite, bien sûr, l'emploi dans les très petites entreprises. Il y a deux millions six cent mille entreprises en France : un million cinq cent mille d'entre elles n'ont pas de salarié, près d'un million ont moins de dix salariés. L'emploi en France passe par elles. Si nous libérons leur esprit d'initiative et leur talent, si nous leur garantissons des procédures de recrutement simples, lisibles et sûres, elles embaucheront. Décider de recruter un salarié, c'est un acte important pour un petit entrepreneur. Est-ce que ce salarié correspondra à ses besoins ? Est-ce que son embauche ne risque pas d'alourdir le temps consacré aux problèmes administratifs ? Est-ce qu'elle ne mettra pas en péril l'entreprise en cas de retournement de conjoncture ?

« Pour débloquer l'embauche dans ce secteur, je propose trois mesures.

« Première mesure : la simplification de l'acte d'embauche grâce au chèque-emploi pour les très petites entreprises. Ce chèque aura valeur à la fois de bulletin de salaire et de contrat de travail. Il évitera toute procédure administrative lourde. Il sera disponible sur Internet.

« Deuxième mesure : dans le respect du code du travail, je propose la mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre d'un nouveau type de contrat de travail à durée indéterminée, le « contrat nouvelle embauche ». Mieux adapté aux contraintes des très petites entreprises auxquelles il pourra être proposé, il conciliera plus de souplesse pour l'employeur et de nouvelles sécurités pour le salarié. (*Murmures sur les travées du groupe CRC.*)

« Plus de souplesse pour l'employeur, puisque ce contrat prévoira une période d'essai plus longue, d'une durée de deux ans, adaptée au rythme de développement des très petites entreprises. » (*Exclamations sur les mêmes travées.*)

**M. Guy Fischer.** Précarisation !

**Mme Hélène Luc.** Ce n'est pas ce que les gens attendent !

**Mme Michelle Demessine.** Il ne faut pas leur mentir !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « La durée du préavis sera fonction de l'ancienneté du salarié dans l'entreprise : elle correspondra donc aux efforts fournis. Les entreprises concernées disposeront ainsi de nouvelles facilités d'embauche, qui devraient leur permettre de s'engager avec confiance dans la voie de nouveaux recrutements. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Oh là là !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « De nouvelles sécurités pour le salarié aussi. La mise en place du « contrat nouvelle embauche » lui donnera trois garanties : un complément d'allocations chômage auquel l'Etat apportera toute sa part, un accompagnement personnalisé et la mobilisation de moyens nouveaux de reclassement en cas de rupture du contrat. Une évaluation de ce dispositif sera conduite avec les partenaires sociaux. »

**M. Dominique Braye.** Très bien !

**M. Robert Bret.** Manque de conviction !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Troisième mesure : je veux inciter les chefs d'entreprise à surmonter le seuil des dix salariés. Pourquoi ? Parce que les obligations, notamment financières et administratives, liées au franchissement de ces seuils apparaissent trop lourdes et rebutent l'embauche. Je suis attaché au niveau actuel de représentation des salariés, comme à la défense du droit syndical, ... »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Mais...

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... mais je souhaite alléger les obligations financières qui pèsent sur les entreprises à partir de dix salariés. (*Exclamations sur les travées du groupe CRC.*)

« Le surcoût que représente la décision d'embauche d'un dixième salarié est en effet estimé à cinq mille euros en moyenne par an : c'est considérable et dissuasif pour l'embauche. Je propose donc que l'Etat prenne en charge les cotisations supplémentaires dues à partir du dixième salarié. Cette neutralisation continuera de jouer pour l'embauche des dix salariés suivants. »

**M. Jean-Claude Gaudin.** Très bien !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Avec ces trois mesures simples, concrètes, compréhensibles par tous, nous libérerons la capacité d'embauche des très petites entreprises.

« Le deuxième objectif est une mobilisation nationale du service public de l'emploi et de ses partenaires pour favoriser le reclassement dans les premiers mois de chômage. Les pays qui ont su faire reculer durablement le chômage sont ceux qui se sont donné les moyens d'agir pour l'accompagnement et le reclassement des chômeurs. Ce sont ceux qui ont avancé vers la sécurisation des parcours professionnels. Il faut que la perte d'emploi soit vécue comme une transition vers un nouvel emploi et non comme une impasse.

« Des jalons importants viennent d'être posés avec l'aide des partenaires sociaux : droit individuel à la formation pour tous les salariés, convention de reclassement personnalisé au profit des personnes touchées par un licenciement économique.

« Mais revenir sur le marché du travail, cela veut dire se déplacer, prévoir la garde de ses enfants, perdre un certain nombre d'aides : autant de dépenses nouvelles auxquelles il est parfois difficile de faire face. Cela exige une réponse concrète. Je propose donc que l'Etat verse une prime de 1 000 euros à toutes les personnes au chômage depuis plus d'un an, et bénéficiant de minima sociaux, qui reprendront une activité. C'est un effort considérable. La logique de ce dispositif est la même : privilégier l'activité, favoriser le retour rapide à l'emploi, aider directement le salarié.

« La mise en place des maisons de l'emploi au niveau local et l'ouverture d'un dossier informatique commun à l'ANPE et à l'UNEDIC au niveau national permettront de répondre à l'exigence d'un véritable suivi personnalisé. La coordination et le rapprochement des structures sont essentiels : c'est la condition pour que chaque demandeur d'emploi puisse connaître personnellement son interlocuteur chargé de l'orienter dans ses recherches.

« Je suis attaché à l'équilibre des droits et des devoirs. Il n'est pas acceptable qu'un demandeur d'emploi qui fait l'objet d'un accompagnement personnalisé puisse refuser successivement plusieurs offres d'emplois raisonnables. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'UMP. – Protestations sur les travées du groupe CRC.*) Des dispositifs existent pour sanctionner les abus. J'entends qu'ils soient appliqués par le service public de l'emploi. »

**M. Roland Muzeau.** Rien n'est changé !

**M. Guy Fischer.** C'est la chasse aux chômeurs !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et pour les titulaires de minima sociaux, les contrats d'avenir prévus par le plan de cohésion sociale permettent d'organiser de véritables parcours de retour à l'emploi. Leur mise en œuvre sans délai et sur tout le territoire sera une priorité absolue.

« Pour les jeunes et les personnes de plus de cinquante ans, nous devons faire preuve d'une énergie particulière. Notre économie a besoin d'eux. Elle doit s'ouvrir à eux et non les rejeter.

« Il y a les jeunes qui désespèrent de trouver un emploi durable. Je veux leur apporter soutien et accompagnement. Je demande donc à l'ANPE de recevoir individuellement les 57 000 jeunes au chômage depuis plus d'un an avant la

fin du mois de septembre pour leur proposer une solution adaptée : un emploi dans une entreprise, un contrat d'apprentissage, ou encore un contrat non marchand.

« Les contrats jeunes en entreprise permettent aujourd'hui à 130 000 jeunes d'occuper un emploi à durée indéterminée. C'est un bon début, mais ce n'est pas assez. Je propose donc deux initiatives complémentaires : premièrement, que l'embauche des jeunes de moins de 25 ans ne rentre plus dans le décompte des seuils de dix et cinquante salariés ; deuxièmement, que les jeunes qui prennent un emploi dans un secteur connaissant des difficultés de recrutement bénéficient personnellement d'un crédit d'impôt de 1 000 euros.

« L'apprentissage, ensuite : il permet aux jeunes d'accéder à un bon emploi ou de s'engager dans la voie de la création de leur propre entreprise. Grâce au crédit d'impôt ouvert aux entreprises, nous nous donnons les moyens de parvenir à 500 000 apprentis à l'horizon de cinq ans.

« Il existe un besoin réel d'emploi de jeunes dans le secteur associatif et le secteur public. (*Mme Nicole Borvo s'exclame.*) Tirons avec pragmatisme les leçons des expériences passées. Pour être efficace, la réponse à cette demande doit s'inscrire dans un vrai parcours d'accès à un emploi durable. C'est tout le sens du développement de la formation en alternance dans la fonction publique. C'est aussi la logique des contrats d'accompagnement vers l'emploi prévus par la loi de cohésion sociale. Pour les jeunes, nous en avions prévu 20 000. C'est nettement insuffisant pour répondre aux besoins. J'ai décidé que leur nombre passerait à 100 000.

« Pour tous les jeunes qui entrent à l'université, un service public de l'orientation sera mis en place. Il les informera sur les débouchés des carrières dans lesquelles ils s'engagent. Le libre choix de l'orientation doit être garanti par une information fiable et régulièrement actualisée sur les filières de formation et sur la situation de l'emploi dans le secteur choisi.

« Il y a enfin les 60 000 jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification et dont la recherche d'emploi est souvent vouée à l'échec. Il appartient à l'Etat de prendre ses responsabilités. Nous avons un modèle qui fonctionne pour nos jeunes compatriotes d'outre-mer, très durement frappés par le chômage : le service militaire adapté. J'ai demandé au ministre de la défense de concevoir un dispositif analogue pour la métropole afin de procurer aux jeunes qui le souhaitent une formation validée par l'éducation nationale et un encadrement. L'objectif est de former 20 000 jeunes en 2007. Dès septembre, un premier centre expérimental fonctionnera.

« S'agissant des personnes de plus de cinquante ans, l'Etat donnera l'exemple en ouvrant davantage son recrutement à celles et à ceux qui ont accompli une première carrière dans le secteur privé. Cette volonté se traduira notamment par le recul ou la suppression des limites d'âge qui bloquent leur accès aux différents concours de la fonction publique. Dans les écoles, dans les universités, dans les hôpitaux, leur expérience sera précieuse. Les partenaires sociaux négocient actuellement sur l'emploi des personnes de plus de cinquante ans. Mon objectif est de lever les obstacles à l'embauche ou au maintien dans l'emploi, en étudiant l'assouplissement des règles de cumul emploi-retraite et la suppression de la contribution Delalande. Le Gouvernement agira au vu des résultats de cette négociation.

« Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes de mon plan d'urgence pour l'emploi. Sa philosophie est claire : affecter nos moyens à tous ceux qui en ont un besoin réel et immédiat, agir sur les vrais blocages, dans un esprit d'efficacité et de justice.

« La France consacrera à l'emploi un effort supplémentaire de quatre milliards et demi d'euros en 2006. Outre les dépenses du plan d'urgence, cet effort inclut la montée en puissance des allègements de charges sociales et des contrats d'avenir. C'est une somme importante, à la hauteur du défi. Elle amène mon Gouvernement, en plein accord avec le Président de la République, à prendre ses responsabilités. Toutes nos marges de manœuvre budgétaires iront à l'emploi : ce choix commande de faire une pause dans la baisse de l'impôt sur le revenu. » (*Exclamations sur les travées du groupe socialiste et du groupe CRC.*)

**M. Roland Muzeau.** Quand même !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « La méthode de mise en œuvre de ce plan conciliera l'impératif de dialogue social avec la nécessité d'agir vite. Il y a urgence. Chacun voit que nous ne pouvons pas attendre. Mais chacun mesure aussi que la concertation avec les partenaires sociaux est le meilleur moyen de prendre les bonnes décisions : des décisions qui profitent à tous, des décisions qui marquent l'engagement de tous. Un projet de loi d'habilitation sera donc présenté au Parlement au mois de juin. Le contenu de ce projet sera strictement limité aux mesures d'ordre législatif que je viens d'annoncer. Des ordonnances seront prises sur cette base, au terme d'une consultation approfondie avec les partenaires sociaux. Elles seront publiées avant le 1<sup>er</sup> septembre. » (*Applaudissements sur les travées de l'UMP.*)

**Mme Hélène Luc.** C'est démocratique ! C'est comme cela que vous traitez le peuple qui vient de se prononcer lors du référendum !

**M. le président.** Les commentaires, ce sera pour demain !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Sur les autres questions qui touchent à la sécurisation des parcours professionnels, au renforcement de la sécurité juridique des relations entre employeurs et salariés ou à la valorisation de l'activité par rapport à l'assistance, nous devons approfondir la réflexion. Ce sera notamment le rôle du Conseil d'orientation pour l'emploi.

« Dans la bataille pour l'emploi, j'entends bien sûr mobiliser tous les atouts de notre politique économique et industrielle. Car la France a besoin d'une industrie forte et moderne.

« Nous devons mieux exploiter le potentiel considérable de notre pays, de nos universités, de nos filières industrielles et de nos laboratoires de recherche. La mise en place des pôles de compétitivité sera décidée à l'occasion du comité interministériel d'aménagement du territoire que je réunirai début juillet. Je n'arrêterai pas la liste sur la base de critères budgétaires, mais en fonction de la créativité et de la motivation des candidatures. Je demande à chacun des ministres concernés de mobiliser ses moyens humains et financiers pour assurer le plein succès de ces pôles.

« Par ailleurs, nous devons renouer avec les grands projets porteurs d'avenir. Je veillerai à ce que l'Agence pour l'innovation industrielle lancée par le Président de la République voie le jour dans les toutes prochaines semaines. Elle sera immédiatement dotée de cinq cents millions d'euros grâce à la cession des titres de France Télécom. (*Exclamations sur les travées du groupe socialiste.*) Elle financera des projets dans les domaines de l'énergie solaire, des nanotechnolo-

gies, des biotechnologies et des biocarburants. Je souhaite qu'elle associe largement les PME au côté des grands groupes industriels. Cette initiative sera rapidement ouverte à d'autres pays européens, en particulier l'Allemagne : elle gagnera ainsi en ambition et en puissance.

« La France doit atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne afin de porter son effort de recherche et de développement à 3 % de sa richesse nationale d'ici à 2010. La réforme de notre dispositif de recherche et le renforcement de ses moyens seront donc poursuivis sans relâche afin d'atteindre en permanence un niveau d'excellence. La loi programme portant réforme de notre dispositif de recherche sera déposée à l'automne.

« Notre pays doit retrouver une capacité d'investissement dans l'avenir.

« J'entends relancer des grands chantiers d'infrastructure, en particulier dans les domaines routier et ferroviaire. Dans l'état de la conjoncture, notre économie a besoin d'un signal fort de redémarrage de l'investissement public, y compris en recourant à des financements innovants.

« J'ai en outre décidé de poursuivre la cession par l'Etat de ses participations dans les sociétés d'autoroute afin de financer ces grands travaux et de leur permettre de souscrire aux appels d'offre européens. Le produit de ces cessions ira notamment à l'Agence pour le financement des infrastructures de transports afin d'accélérer les contrats de plan Etat-région.

« Enfin, nos grandes entreprises de service public ont toute leur place dans cette relance de l'investissement. Elles bénéficient d'un savoir-faire inégalé : EDF, Gaz de France font l'honneur de notre pays. »

**Mme Hélène Luc.** C'est pour cela que vous les démolissez !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Je veux leur donner les moyens de poursuivre leur développement dans les meilleures conditions et au bénéfice de l'emploi. Cela suppose pour Gaz de France d'ouvrir le capital de l'entreprise, afin qu'elle puisse lever des fonds au plus vite. »

**Mme Hélène Luc.** En somme, vous continuez de plus belle !

**Mme Michelle Demessine.** On va descendre dans la rue !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Pour EDF, le processus d'augmentation de capital se poursuit. Il s'agit, dans le strict respect de la loi et de ses missions de service public, de conforter un projet industriel ambitieux. »

**M. Yves Coquelle.** Les Français n'en veulent pas !

**M. Robert Hue.** Un « gouvernement de service public » !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Consolider notre tissu de petites et de moyennes entreprises, c'est ma troisième exigence pour l'avenir de notre économie et de notre industrie.

« Les PME pourront bénéficier d'incitations fiscales et financières : 500 000 chefs d'entreprise sont à moins de dix ans de l'âge de la retraite. Je veux rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont pris des risques, qui ont durement travaillé pour développer leur entreprise et créer des emplois. »

**M. Robert Hue.** Messier, par exemple !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « La transmission de ce patrimoine économique doit pouvoir se faire sans fragiliser l'entreprise. Le projet de loi en faveur des PME leur apportera la réponse qu'ils attendent. »

**Mme Michelle Demessine.** C'est du réchauffé !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Nous devons aussi mieux défendre nos intérêts face à une concurrence de plus en plus vive : je propose donc qu'une part des marchés publics de l'Etat et des collectivités locales soit réservée aux PME, suivant des modalités à examiner avec la commission européenne. (*Applaudissements sur les travées de l'UMP.*)

« Mieux anticiper les mutations économiques et prévenir les risques de délocalisation, c'est l'exigence majeure d'une politique volontariste.

« Nous savons qu'il existe des bassins d'emplois plus exposés que d'autres. Nous les connaissons. J'ai donc décidé de regrouper les services de la DATAR et de la mission interministérielle aux mutations économiques afin de créer un service public d'aide aux bassins d'emplois en difficulté, avec une triple mission : anticiper sur les grandes mutations industrielles, apporter les aides nécessaires en cas de reconversion des salariés et lutter contre les délocalisations. Il est notamment inacceptable que ces entreprises continuent à bénéficier des aides publiques alors qu'elles quitteraient notre territoire. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

« Notre ambition doit avoir un sens, et ce sens c'est la justice. Notre ambition doit reposer sur un principe : l'égalité des chances. »

**Mme Hélène Luc.** Alors vous allez retirer la loi Fillon ?

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Dans quelles société voulons-nous vivre ? Une société du respect, de la fraternité, où chacun a sa chance, où chacun assume ses responsabilités. Il y a un préalable absolu : la lutte contre toutes les discriminations. »

**M. Guy Fischer.** Ah oui ?

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Dans les entreprises, dans la recherche d'un logement, dans les loisirs, ... »

**M. Michel Dreyfus-Schmidt.** Dans la rue !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... des discriminations persistent, parfois évidentes, parfois insidieuses. »

**M. Guy Fischer.** Elles n'ont jamais été aussi évidentes !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Elles touchent les femmes à leur travail, qui se voient refuser un avancement ou un emploi. Elles touchent les personnes issues de l'immigration, à qui on interdit la location d'un appartement ou l'accès à une boîte de nuit. »

**M. Guy Fischer.** On les renvoie aux frontières !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Elles touchent les personnes handicapées, qui ont encore trop de difficultés à prendre une activité lorsqu'elles le souhaitent ou à vivre dignement. Face à l'inacceptable, c'est un état d'esprit qui doit changer. C'est notre regard qui doit évoluer. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Ah !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « La Haute Autorité de lutte contre les discriminations a été mise en place. L'Etat doit faire respecter les principes de la République. Des lois

existent : elles seront appliquées avec détermination, notamment s'agissant de la grande loi sur les personnes handicapées que vous avez votée. »

**Mme Hélène Luc.** Mais qui n'est pas financée !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Mais aucun texte de loi, aucune institution ne remplacera la volonté de chacun d'entre nous.

« La responsabilité de la politique, c'est aussi de permettre à chacun de réaliser ses aspirations par le mérite, l'initiative et le travail. »

**Mme Marie-France Beaufils.** C'est un catalogue !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Cela suppose que le pouvoir d'achat de chacun ne soit pas confisqué par des prélèvements excessifs, ... »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Oh !

**M. Roland Muzeau.** Et la Bourse ?

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... des tarifs trop élevés et des contraintes matérielles insolubles.

« La défense du pouvoir d'achat des salariés sera l'une de mes priorités : au 1<sup>er</sup> juillet prochain, la réunification des SMIC sera achevée grâce à l'augmentation de plus de 5 % du SMIC horaire. Par ailleurs, je souhaite que les négociations sur les grilles salariales dans les branches, qui relèvent des partenaires sociaux, aboutissent avant la fin de l'année. » (*Exclamations sur les travées du groupe CRC.*)

**Mme Michelle Demessine.** C'est du réchauffé !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Je veux aussi développer la participation. »

**M. Roland Muzeau.** Dans la fonction publique ?

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Lorsque les entreprises accroissent leurs bénéfices, il est normal que tous les salariés puissent en profiter. (*Applaudissements sur les travées de l'UMP.*) En 2005, les sommes issues de la participation versées au titre de 2004 pourront donc être débloquentes.

« Nos concitoyens continuent de rencontrer de très grandes difficultés de logement : ils se voient opposer des conditions de ressources très sélectives ou se heurtent à une offre sociale insuffisante. Un effort considérable a déjà été engagé : 376 000 logements mis en chantier ces douze derniers mois, 74 000 logements HLM financés l'année dernière. Pour répondre aux attentes croissantes, je veux d'abord dégager de nouveaux terrains pour favoriser la construction de nouveaux logements sociaux : les cessions de terrain aux bailleurs sociaux seront donc exonérées de plus-values. »

**M. David Assouline.** A Neuilly ?

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Les loyers seront indexés sur un indice plus réaliste et plus favorable au locataire. Enfin, je souhaite mettre en place un mécanisme de garantie des impayés pour les propriétaires privés qui accepteront des locataires aux revenus modestes ou intermédiaires. Ce dispositif bénéficiera aux locataires que les entreprises d'assurance refusent de prendre en charge. »

**Mme Michelle Demessine.** Ce sont des « mesurette » !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Le Gouvernement engagera également une action volontariste en faveur de la baisse des prix dans la grande distribution. (*Ah ! sur les travées du groupe CRC.*) Je demande au ministre en charge

des PME de mener à son terme la réforme de la loi Galland afin de faire profiter les consommateurs d'une baisse des prix de la vie quotidienne. »

**M. David Assouline.** J'ai déjà entendu cela !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Je demande également au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de me proposer des mesures pour accroître la capacité d'emprunt des ménages. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** On a vu comment cela a marché !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Le pouvoir d'achat des Français doit correspondre à la réalité de leurs efforts.

« Parmi les difficultés matérielles que rencontrent nos compatriotes, deux me paraissent réclamer une attention particulière. D'abord, le financement des études des jeunes. Pour y remédier, je propose que tout étudiant ayant emprunté pour financer ses études puisse déduire les intérêts de son emprunt de son premier impôt sur le revenu. (*Exclamations sur les travées du groupe CRC.*) Ensuite, la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle. L'un des atouts de notre pays, c'est le nombre important de femmes qui travaillent, malgré les contraintes de la vie quotidienne et familiale. Je veux les aider à garder la liberté de choix. J'attache donc beaucoup d'importance à ce que la loi pour l'égalité salariale soit adoptée rapidement. Il est tout aussi indispensable de leur offrir plus de facilités pour la garde de leurs enfants : 15 000 places de crèches supplémentaires seront prochainement créées. »

**Mme Hélène Luc.** Et financées par qui ?

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Par les collectivités !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Pour donner une chance à chacun, nous avons besoin de nous appuyer sur deux piliers de la justice sociale.

« Le premier de ces piliers, c'est la sécurité sociale. Des réformes importantes ont été engagées. (*M. Jean-Marc Todeschini s'exclame.*) Je souhaite qu'elles soient menées à bien. Le combat pour l'emploi donnera à notre système de protection sociale l'assise économique qui garantira son avenir. Tous les efforts de responsabilité des Français, notamment dans le choix d'un médecin traitant, commentent également à porter leurs fruits. » (*Marques de scepticisme sur les travées du groupe CRC.*)

**Mme Hélène Luc.** C'est la meilleure !

**Mme Michelle Demessine.** Des « carambouilles » !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Nous devons persévérer dans la voie du retour à l'équilibre des comptes. Aucun dérapage de la dépense ne peut désormais être admis. (*M. Guy Fischer s'exclame.*)

« L'autre pilier, c'est l'éducation nationale. (*Ah ! sur les travées du groupe CRC.*) Notre objectif commun doit être de nous appuyer sur les compétences et le dévouement sans réserve des enseignants pour aller vers davantage d'équité et un soutien accru aux élèves ou aux étudiants qui en ont le plus besoin. »

**M. Jean-Marc Todeschini.** Paroles, paroles !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Trop souvent les professeurs sont découragés par le manque de soutien de l'Etat lorsqu'ils font face à des publics difficiles. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** On comprend pourquoi Fillon n'est plus au Gouvernement !



**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Trop souvent ils se demandent où est l'encouragement du mérite. Ils s'interrogent sur le sens de leur mission. (*M. Jean-Marc Todeschini s'exclame.*) Je veux leur dire ici qu'ils sont les premiers défenseurs de l'égalité des chances et de la réussite de chacun. »

**Mme Marie-France Beauflis.** Il faut des moyens pour les ZEP !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Je demande au ministre de l'éducation nationale de mettre en œuvre la loi sur l'école dans un esprit de dialogue avec la communauté éducative. (*Applaudissements sur les travées de l'UMP.*) Je souhaite qu'il se saisisse du problème de l'éducation prioritaire. »

**Mme Hélène Luc.** Vous laissez la loi Fillon ?

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Comment faire pour mieux accompagner les élèves et les établissements qui en ont le plus besoin ? Nous ne pouvons plus nous contenter d'une seule logique de territoires. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Quelle mascarade !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Il faut davantage tenir compte des parcours individuels à travers des rendez-vous réguliers tout au long de la scolarité. »

« Une réflexion doit également s'ouvrir rapidement sur les efforts nécessaires pour maintenir nos universités dans le peloton de tête des universités mondiales. »

**M. Guy Fischer.** Quel fouillis !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Le rapprochement de certaines universités avec des laboratoires de recherche est une voie pour constituer de vrais pôles d'excellence de niveau européen et pour attirer les meilleurs chercheurs. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** On a déjà entendu cela !

**Mme Michelle Demessine.** Vous répétez toujours la même chose !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « La culture est au cœur de notre identité. Aidons tous ceux qui participent à la valorisation de notre patrimoine, ... »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Bla-bla !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... tous ceux qui, par la vitalité de la création en France, participent à notre rayonnement. A ce titre, le mécénat doit être encouragé. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** On a entendu cela plusieurs fois !

**MM. Guy Fischer, Gérard Le Cam et Thierry Repentin.** Pinault !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Pour faire vivre notre ambition française, nous devons aussi nous appuyer sur un Etat au service, un Etat qui protège et qui garantit l'égalité des territoires. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Ah !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Notre nation s'est construite autour de l'Etat et de ses valeurs : le service de l'intérêt général, le respect de la loi, la défense de la liberté de chacun. Plus que jamais, les Françaises et les Français veulent que nous affirmions ces valeurs. Les personnels de la fonction publique témoignent d'un dévouement sans réserve, d'un vrai sens de l'équité, d'un vrai goût du service. Je sais que je peux compter sur eux. Je connais leur volonté d'améliorer sans cesse le bon fonctionnement de leur administration. »

**M. Yannick Bodin.** Tout cela est nouveau...

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Les Français ne veulent plus compter sur vous !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Jamais depuis 1945 les attentes n'ont été aussi fortes à leur égard. Ils appuieront les efforts du pays tout entier dans la bataille pour l'emploi, ils apporteront leur aide, leurs compétences à nos concitoyens confrontés à des changements parfois brutaux. Chacun doit se sentir comptable des résultats obtenus. Avant l'été, chaque ministre se dotera des instruments de mesure des résultats de sa politique, dont le Parlement sera juge. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Allons bon !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Il devra les communiquer régulièrement aux Français. »

« Je demande que toutes les décisions administratives et réglementaires qui seront prises soient passées au crible de l'impact sur l'emploi. Je compte sur notre administration pour soutenir l'emploi, pour aider ceux qui créent, en conseillant les entreprises, en prévenant plutôt qu'en sanctionnant. »

« L'Etat doit protéger les citoyens. »

« Notre défense est respectée partout dans le monde. Elle est présente sur tous les théâtres de crise, au service de la stabilité et de la paix. Pour garantir la modernisation et l'équipement de nos armées, les engagements pris dans la loi de programmation militaire seront tenus. »

« Protéger, c'est bien sûr la mission première de toutes les forces de sécurité. Je demande au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur de poursuivre la lutte difficile contre les violences aux personnes... »

**M. Alain Gourmac.** Très bien !

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Paroles !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... et contre tous les trafics qui les alimentent, en particulier les trafics de drogue. Je lui demande de mieux protéger nos concitoyens contre les multirécidivistes (*Applaudissements sur les travées de l'UMP. – Protestations sur les travées du groupe CRC.*), ... »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Tout est dit !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... en concertation étroite avec le garde des sceaux, ministre de la justice, qui devra veiller à l'exemplarité des sanctions et à un suivi plus contraignant de l'exécution des peines. »

**M. Roger Karoutchi.** Très bien !

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Il y a encore plus de gens en prison cette année !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « L'immigration irrégulière préoccupe de plus en plus nos concitoyens, qui nous demandent de faire respecter les règles dans l'intérêt de tous. Nos dispositifs de contrôle doivent être plus efficaces et les éloignements conduits avec détermination. » (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'UMP.*)

**M. Jean-Claude Gaudin.** Absolument !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Il n'y a pas de place en France pour l'abus de droit et les détournements de procédure. » (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Justice partout ? Quel culot !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « J'installerai vendredi prochain le comité interministériel de contrôle de l'immigration dont j'avais demandé la création. Le ministre d'Etat sera chargé de conduire cette action essentielle, en vue de parvenir ensemble à une immigration choisie.

« Notre diversité est une richesse inégalable. Nos paysages, nos campagnes, nos villages font notre fierté. L'outre-mer apporte à notre pays l'amitié du proche et le sel du lointain. Pour les préserver, l'Etat doit garantir le respect de notre environnement. La lutte contre le réchauffement climatique sera poursuivie et renforcée grâce à une politique d'économie d'énergie dans le logement et les transports. Les impacts négatifs de la pollution sur la santé, en particulier pour les enfants, seront combattus. »

**M. Roland Muzeau.** Tout est prévu. Ça va saigner !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Mais l'Etat doit aussi assurer l'égalité des territoires. C'est une mission de plus en plus importante dans une France qui change, où les gens se déplacent et où les attentes ne sont plus les mêmes. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Tout cela en cent jours ?

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Dans les villes moyennes, dans les zones rurales, dans les quartiers, ... »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Partout !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... l'Etat doit faire face à des défis nouveaux. Je souhaite que les services publics de proximité soient maintenus lorsqu'il y a un consensus local. » (*Protestations sur les travées du groupe CRC.*)

**M. Guy Fischer.** EDF ferme, La Poste ferme !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Je souhaite également redéfinir la carte des arrondissements et renforcer le rôle des sous-préfets : ils doivent être les premiers représentants de l'Etat dans tous les lieux de France qui sont aujourd'hui négligés, les quartiers urbains mal desservis, les régions isolées, les campagnes. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Oh là là !

**M. Roland Muzeau.** On a déjà entendu cela ! C'est du réchauffé !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « L'esprit de mission, c'est assurer la continuité du service public, dans la vie quotidienne des Français comme pour la préservation des intérêts vitaux de notre pays. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Raffarin a tout mauvais !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Le dialogue social nous permettra de trouver les modalités de cette continuité, afin de donner des garanties de service aux usagers. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Il faut le dialogue !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Je voudrais terminer avec notre ambition commune, qui apporte à notre continent depuis soixante ans la réconciliation et la paix : l'Europe.

« Je veux le dire ici avec force : la France, pays fondateur, tiendra toute sa place au sein de l'Union. Elle respectera ses engagements. Elle continuera de tirer vers le haut l'aventure européenne. (*Mme Nicole Borvo Cohen-Seat rit.*)

« L'Europe s'est construite sur l'économie et le pragmatisme. Désormais, les peuples réclament plus d'humanité, plus de protection : davantage de sécurité dans leur travail, une attention accrue aux questions d'environnement, une meilleure défense des valeurs de respect et d'égalité des chances. Le sens de l'Europe se trouve dans ses valeurs. Il ne se construit pas par la seule force du marché.

« Personne ne peut comprendre que l'Europe ne se donne pas davantage les moyens de défendre son économie, sa richesse, ses emplois. »

**M. Roland Muzeau.** En effet, 55 % des Français n'ont pas compris !

**Mme Hélène Luc.** Il faut écouter ceux qui ont voté non !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Personne ne peut comprendre qu'elle ne profite pas davantage des outils qu'elle a su mettre en place comme l'euro. Nous avons une monnaie forte. Donnons-nous aussi une politique économique forte. Donnons-nous les moyens de défendre une préférence européenne, comme le font tous les autres grands blocs économiques. Ouvrons de nouvelles perspectives comme l'harmonisation fiscale... »

**Mme Michelle Demessine.** Tiens ! Tiens !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... ou l'union avec l'Allemagne dans des domaines choisis ensemble. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Vous avez défendu le contraire !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Les Françaises et les Français n'ont pas peur de l'Europe, ... »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Vive les Français, alors !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... ils veulent connaître les règles du jeu et participer à leur définition. Ils ne veulent pas être laissés à l'écart de décisions qui engagent leur vie quotidienne : je pense en particulier aux agriculteurs, à tous ceux qui vivent de la terre et qui se voient imposer des directives contraignantes. (*Exclamations sur les travées du groupe CRC.*) Oui, ils reçoivent des aides. Oui, la politique agricole commune est un atout majeur pour notre pays. Mais des aides ne remplacent pas le sentiment de dignité ni la récompense de l'effort.

« Les Françaises et les Français n'ont pas peur de l'Europe : ils veulent savoir où elle va. L'élargissement rapide du continent a surpris nos compatriotes. Ils en comprennent la légitimité et la nécessité historiques, mais ils en craignent les conséquences économiques et sociales. »

**M. Ivan Renar.** Ils en meurent !

**Mme Hélène Luc.** Vous ne comprenez pas ce que veulent les Français !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Donnons-nous le temps de mieux nous connaître et de construire ensemble avec les nouveaux Etats.

« En soixante ans, l'Europe a inventé une alternative à la guerre et aux rivalités de puissance. Aujourd'hui, il lui appartient d'inventer une alternative à un monde dominé par la défense des intérêts particuliers et la loi du plus fort. »

**M. Roland Muzeau.** Les Français ont tranché le 29 mai !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « L'aventure ne s'arrête pas. Notre rêve européen sortira renforcé des épreuves.

« Oui, la France veut prendre toute sa place dans le monde. Fidèle à son esprit de solidarité à l'égard de l'Afrique et des pays les plus pauvres. Fidèle à son exigence de paix, de justice, de dialogue des cultures et de liberté.

« Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, aujourd'hui notre plus grand risque, ... »

**Plusieurs sénateurs du groupe CRC.** C'est la marche arrière !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « ... c'est l'immobilisme et la division. Notre premier devoir, c'est le rassemblement. Face à des difficultés sans précédent, j'ai besoin de vous. Je serai sans cesse à l'écoute de vos propositions, de vos suggestions, de vos critiques aussi. » (*Exclamations amusées sur les travées du groupe CRC et du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Marc Todeschini.** A l'écoute du Parlement ? Grâce aux ordonnances, sans doute !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Parce que les défis que nous avons à relever exigent autant de détermination que d'humilité. Parce que, je le sais, chacune et chacun d'entre vous, au-delà des différences politiques, a chevillé au corps l'intérêt national. Je veux que les parlementaires de la majorité sachent que le travail considérable qu'ils accomplissent m'est indispensable. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Avec les ordonnances, il va leur être difficile de donner leur avis !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Tous ensemble, nous allons répondre à l'attente des Français. Aux parlementaires de l'opposition, je veux assurer que je travaillerai avec eux dans un esprit constructif. »

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** On a déjà vu comment !

**Mme Hélène Luc.** Le Premier ministre n'est pas venu nous voir, nous !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Et je veux dire, à travers vous qui les représentez, à chaque Française et à chaque Français que c'est de tout mon cœur et de toutes mes forces que je me dévouerai à leur service. »

**M. Yannick Bodin.** Que tout cela est beau !

**M. Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat.** « Je veux leur dire ma confiance dans les atouts, dans les chances et dans le destin de la France.

« Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, conformément au premier alinéa de l'article 49 de la Constitution, et après y avoir été autorisé par le conseil des ministres, j'engage la responsabilité de mon gouvernement sur cette déclaration de politique générale. » (*Applaudissements prolongés sur les travées de l'UMP.*)

**M. Robert Bret.** C'est mal parti !

**M. le président.** Acte est donné de la déclaration dont il vient d'être donné lecture au Sénat.

Le texte de cette déclaration sera imprimé et publié.

3

### CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

**M. le président.** Je vous rappelle que la conférence des présidents se réunira à dix-neuf heures trente. Ses conclusions seront distribuées, publiées et mises en ligne dès la fin de la réunion.

4

### DÉPÔT DE QUESTIONS ORALES AVEC DÉBAT

**M. le président.** J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

N° 1. – Le 6 juin 2005. – M. Michel Billout attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les conséquences du plan gouvernemental pour réorganiser le transport combiné rail-route.

En effet, le 29 mars dernier, M. le secrétaire d'Etat aux transports a annoncé une « restructuration en profondeur du transport combiné ferroviaire », avec la fin de la concentration des trafics en Ile-de-France et la fermeture de six terminaux sur onze à partir du 15 juin prochain.

Ce plan risque d'avoir des conséquences néfastes sur l'activité ferroviaire, notamment du site de Villeneuve-Saint-Georges-Valenton, point multimodal d'Ile-de-France.

Ce plan fait également peser de lourdes incertitudes sur l'emploi tant à la SNCF que dans ses filiales CNC et Novatrans, mais aussi sur le développement économique des régions qui verront leurs terminaux fermés.

Pourtant, dans la perspective de l'augmentation du trafic des transports terrestres de 40 % pour les marchandises d'ici à 2020 et des avantages du transport combiné en termes de préservation de l'environnement et de l'aménagement du territoire, une politique plus volontariste aurait pu être mise en œuvre, notamment au regard des engagements pris par la France au sommet de Kyoto en matière de développement durable.

En effet, le plan annoncé marque la volonté de soumettre ce mode de transport au marché, alors même que tout le monde s'accorde à penser, y compris la Commission européenne, que le transport combiné ne peut se développer s'il n'est pas aidé.

Il souhaite alors connaître les intentions du Gouvernement pour développer concrètement ce mode de transport alternatif et les efforts de financement que le Gouvernement s'engage à prendre pour permettre sa pérennité dans le cadre de la libéralisation du transport ferroviaire.

N° 2. – Le 7 juin 2005. – Mme Nicole Borvo Cohen-Seat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Proche-Orient. La construction du mur se poursuit ainsi que l'occupation des territoires palestiniens par Israël.

Le gouvernement israélien présente le mur en construction comme une mesure de sécurité. En réalité, il s'inscrit dans le cadre de l'occupation des territoires palestiniens.

Le tracé de ce mur s'écarte de la ligne verte pour pénétrer profondément en Cisjordanie, annexer des terres et ainsi encercler et isoler des villes et villages palestiniens entiers.

L'avis de la Cour internationale de justice de La Haye (CIJ), du 9 juillet 2004, établit que la construction par Israël d'un mur dans les territoires palestiniens occupés, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem Est, et le régime qui lui est associé, sont contraires au droit international. Cet avis conclut à l'obligation pour Israël de cesser la construction du mur, démanteler les sections construites et réparer les dommages causés aux Palestiniens.

Israël doit également se mettre en conformité avec la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 20 juillet 2004, laquelle exige qu'Israël s'acquitte de ses obligations juridiques mentionnées dans l'avis précité de la Cour internationale de justice (CIJ).

Le gouvernement israélien, poursuivant sa politique de colonisation et mettant en place un nombre infini d'entraves à la liberté de circulation des Palestiniens et à leur droit à l'éducation et à la santé, enfreint la quatrième convention de Genève, laquelle oblige toute puissance occupante à protéger la population civile sous son contrôle.

La construction du mur empêche la création d'un Etat palestinien indépendant et viable. Elle transgresse deux principes fondamentaux du droit international : l'interdiction d'acquérir des territoires par la force et le droit des peuples à l'autodétermination.

La France et l'Union européenne doivent veiller au respect du droit international et ont l'obligation de vérifier le respect de la clause des droits humains qui conditionne l'accord d'association conclu entre l'Union européenne et Israël.

Elle souhaite connaître la position du Gouvernement français sur cette situation. Elle souhaite savoir si celui-ci est disposé à intervenir auprès des instances européennes pour faire respecter par Israël la clause relative aux droits de l'homme, qui conditionne le maintien de l'accord d'association avec l'Union européenne, et s'il est prêt à intervenir auprès du Conseil de sécurité des Nations unies afin qu'Israël soit contraint de se conformer à l'avis de la CIJ.

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de leur date de discussion aura lieu ultérieurement.

5

#### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de Mmes Nicole Borvo Cohen-Seat, Eliane Assassi et Josiane Mathon une proposition de loi tendant à abroger la procédure de comparution sur la reconnaissance préalable de culpabilité et à protéger les droits de la défense.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 371, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de Mmes Nicole Borvo Cohen-Seat, Eliane Assassi et Josiane Mathon une proposition de loi tendant à abroger certaines dispositions de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 372, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Jean-François Le Grand une proposition de loi relative à la création de sociétés portuaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 383, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

6

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Michel Guerry un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de substances psychotropes dans la région des Caraïbes (n° 348, 2004-2005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 373 et distribué.

J'ai reçu de M. Didier Boulaud un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation du protocole portant modification de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires du 9 mai 1980 (ensemble une annexe n° 72, 2004-2005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 374 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert Del Picchia un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant la ratification de l'Acte de Genève de l'arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (n° 173, 2004-2005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 375 et distribué.

J'ai reçu de M. André Boyer un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative au renforcement de la commission interaméricaine du thon tropical établie par la Convention de 1949 entre les Etats-Unis d'Amérique et la République du Costa Rica (ensemble quatre annexes) (n° 139, 2004-2005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 376 et distribué.

J'ai reçu de Mme Monique Cerisier-ben Guiga un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du traité destiné à adapter et à confirmer les rapports d'amitié et de coopération entre la République française et la Principauté de Monaco (n° 87, 2004-2005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 377 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Blanc un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté d'Andorre concernant les transports routiers internationaux de marchandises (ensemble une annexe) (n° 140, 2004-2005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 378 et distribué.

J'ai reçu de M. Jackie Pierre un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ratifiant l'ordonnance n° 2004-1197 du 12 novembre 2004 portant transposition de directives communautaires et modifiant le code du travail en matière d'aménagement du temps de travail dans le secteur des transports (n° 287, 2004-2005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 379 et distribué.

J'ai reçu de Mme Marie-Thérèse Hermange un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de résolution de MM. François Autain, Guy Fischer, Roland Muzeau, Mmes Eliane Assassi, Marie-France Beaufile, MM. Pierre Biarnès, Michel Billout, Mme Nicole Borvo Cohen-Seat, MM. Robert Bret, Yves Coquelle, Mmes Annie David, Michelle Demessine, Evelyne Didier, MM. Thierry Foucaud, Robert Hue, Gérard Le Cam, Mmes Hélène Luc, Josiane Mathon, MM. Jack Ralite, Ivan Renar, Bernard Vera et Jean-François Voguet tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de délivrance et de suivi des autorisations de mise sur le marché des médicaments (n° 150, 2004-2005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 380 et distribué.

J'ai reçu de M. Claude Biwer un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur :

– la proposition de loi de MM. Claude Biwer, Philippe Arnaud, Marcel Deneux, Jean-Léonce Dupont, Mmes Gisèle Gautier, Anne-Marie Payet, MM. François Zocchetto et Laurent Béteille, tendant à considérer comme les effets d'une catastrophe naturelle les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols, quelle que soit leur intensité (n° 441, 2003-2004),

– et la proposition de loi de Mme Nicole Bricq, MM. Jean-Pierre Sueur, Daniel Reiner, Yannick Bodin, Bernard Piras, Bertrand Auban, Jean Besson, Mme Claire-Lise Champion, MM. Jean-Noël Guérini, Claude Haut, Mme Sandrine Hurel, MM. Alain Journet, Serge Lagauche, Jacques Mahéas, François Marc, Mme Gisèle Printz, M. René-Pierre Signé, Mme Catherine Tasca, MM. Jean-Marc Todeschini, Richard Yung, Roland Courteau et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés (n° 302, 2004-2005).

Le rapport commun sera imprimé sous le n° 381 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Fouché un rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur la proposition de loi de MM. Alain Fouché, Pierre André, Philippe Arnaud, Gérard Bailly, José Balarello, Bernard Barraux, René Beaumont, Claude Belot, Claude Bertaud, Roger Besse, Joël Billard, Jean Bizet, Dominique Braye, François-Noël Buffet, Christian Cambon, Jean-Pierre Cantegrit, Jean-Claude Carle, Auguste Cazalet, Gérard César, Marcel-Pierre Cléach, Christian Cointat, Mme Isabelle Debré, MM. Robert Del Picchia, Christian Demuyck, Marcel Deneux, Mme Sylvie Desmarescaux, MM. Michel Doublet, André Dulait, Jean-Paul Emin, Michel Esneu, Mme Françoise Férat, MM. André Ferrand,

Bernard Fournier, Christian Gaudin, Mme Gisèle Gautier, MM. François Gerbaud, Georges Ginoux, Philippe Goujon, Daniel Goulet, Mme Adeline Gousseau, MM. Louis Grillot, Michel Guerry, Hubert Haenel, Mme Françoise Henneron, M. Michel Houel, Mmes Christiane Hummel, Elisabeth Lamure, M. André Lardeux, Mme Colette Melot, MM. Michel Mercier, Dominique Mortemousque, Philippe Nogrix, Mmes Anne-Marie Payet, Catherine Procaccia, MM. Henri Revol, Henri de Raincourt, Henri de Richemont, Bernard Saugey, Daniel Soulage, Yannick Texier, André Vallet, François Zocchetto, Louis de Broissia, Mme Valérie Létard, M. Philippe Darniche et M. Georges Mouly, tendant à garantir l'équilibre entre les différentes formes de commerce (n° 174, 2004-2005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 382 et distribué.

7

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Robert Del Picchia un rapport d'information, fait au nom de la délégation pour l'Union Européenne, sur la politique européenne d'immigration.

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 385 et distribué.

8

#### DÉPÔT D'UN AVIS

**M. le président.** J'ai reçu de Mme Catherine Troendle un avis, présenté au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en application de l'article 11, alinéa 1, du règlement, sur la proposition de résolution de MM. François Autain, Guy Fischer, Roland Muzeau, Mmes Eliane Assassi, Marie-France Beaufile, MM. Pierre Biarnès, Michel Billout, Mme Nicole Borvo Cohen-Seat, MM. Robert Bret, Yves Coquelle, Mmes Annie David, Michelle Demessine, Evelyne Didier, MM. Thierry Foucaud, Robert Hue, Gérard Le Cam, Mmes Hélène Luc, Josiane Mathon, MM. Jack Ralite, Ivan Renar, Bernard Vera et Jean-François Voguet tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions de délivrance et de suivi des autorisations de mise sur le marché des médicaments (n° 150, 2004-2005)

L'avis sera imprimé sous le n° 370 et distribué.

## DÉPÔTS RATTACHÉS POUR ORDRE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2005

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

**M. le président.** M. le président du Sénat a reçu, le 1<sup>er</sup> juin 2005, de M. Philippe Richert, une proposition de loi visant à améliorer le régime de retraite des élus locaux ayant cessé leur activité professionnelle pour se consacrer exclusivement à leur mandat.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 366, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

M. le président du Sénat a reçu, le 7 juin 2005, de M. Jean Louis Masson, une proposition de loi tendant à permettre aux communes de moins de 5 000 habitants de bénéficier de la dotation de solidarité urbaine lorsque plus de la moitié de leur population est en zone urbaine sensible.

Cette proposition de loi sera imprimée sous le n° 369, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

### TEXTES SOUMIS AU SÉNAT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

M. le président du Sénat a reçu, le 2 juin 2005, de M. le Premier ministre, le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de décision du Conseil relative à la signature d'un accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse portant révision de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité. Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse portant révision de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-2888 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 2 juin 2005, de M. le Premier ministre, le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de règlement du Conseil concernant la gestion de restrictions à l'importation de certains produits sidérurgiques en provenance de la République du Kazakhstan.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-2889 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 2 juin 2005, de M. le Premier ministre, le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et la République du Kazakhstan relatif au commerce de certains produits sidérurgiques.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-2890 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 2 juin 2005, de M. le Premier ministre, le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne le mode de calcul des droits appliqués au riz décortiqué, et modifiant les décisions 2004/617/CE, 2004/618/CE et 2004/619/CE.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-2891 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 3 juin 2005, de M. le Premier ministre, le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1255/96 portant suspension temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits industriels et agricoles.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-2892 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le lundi 6 juin 2005, de M. le Premier ministre, le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de règlement du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre des personnes agissant en violation de l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-2893 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le lundi 6 juin 2005, de M. le Premier ministre, le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de règlement du Conseil instituant certaines mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo et abrogeant le règlement (CE) n° 1727/2003.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-2894 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le lundi 6 juin 2005, de M. le Premier ministre, le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Projet de position commune .../PESC du Conseil du ... concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo et abrogeant la position commune 2002/829/PESC.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-2895 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 7 juin 2005, de M. le Premier ministre, le texte suivant, soumis au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

– Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil rectifiant la directive 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Ce texte sera imprimé sous le n° E-2896 et distribué.

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président du Sénat a reçu, le 1<sup>er</sup> juin 2005, de M. Jean Puech, un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention européenne du paysage. (n° 17, 2004-2005).

Ce rapport sera imprimé sous le n° 361 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 1<sup>er</sup> juin 2005, de M. Christian Cambon, un rapport, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur la proposition de résolution (n° 160, 2004-2005), présentée, au nom de la Délégation pour l'Union européenne, en application de l'article 73 *bis* du règlement, par M. Yannick Bodin, sur les propositions de décision du Conseil relatives à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, la Communauté européenne et la Confédération suisse sur l'association de cette dernière à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (n° E-2700).

Ce rapport sera imprimé sous le n° 365 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 7 juin 2005, de M. Philippe Marini, un rapport, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'assurance (n° 285, 2004-2005).

Ce rapport sera imprimé sous le n° 368 et distribué.

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président du Sénat a reçu, le 3 juin 2005, de MM. Hubert Haenel et Didier Boulaud, un rapport d'information, fait au nom de la délégation pour l'Union européenne, sur la situation de la Bosnie-Herzégovine.

Ce rapport d'information sera imprimé sous le n° 367 et distribué.

#### DÉPÔT D'AVIS

M. le président du Sénat a reçu, le 1<sup>er</sup> juin 2005, de M. Yannick Texier, un avis, fait au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2004-1197 du 12 novembre 2004 portant transposition de directives communautaires et modifiant le code du travail en matière d'aménagement du temps de travail dans le secteur des transports (n° 287, 2004-2005).

Ce rapport sera imprimé sous le n° 360 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 1<sup>er</sup> juin 2005, de Mme Catherine Procaccia, un avis, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi en faveur des petites et moyennes entreprises (n° 297, 2004-2005).

Ce rapport sera imprimé sous le n° 362 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 1<sup>er</sup> juin 2005, de M. Auguste Cazalet, un avis, fait au nom de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi en faveur des petites et moyennes entreprises (n° 297, 2004-2005).

Ce rapport sera imprimé sous le n° 363 et distribué.

M. le président du Sénat a reçu, le 1<sup>er</sup> juin 2005, de M. Christian Cambon, un avis, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi en faveur des petites et moyennes entreprises (n° 297, 2004-2005).

Ce rapport sera imprimé sous le n° 364 et distribué.

10

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 10 juin 2005, à quinze heures :

1. Demande d'approbation d'une déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote sur cette demande, en application de l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution.

**Mme Nicole Borvo Cohen-Seat.** Ce n'est pas gagné !

**M. le président.** Le délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat a été fixé au jeudi 9 juin, à onze heures.

Il sera procédé à un scrutin public à la tribune de droit.

2. Fixation de l'ordre du jour du Sénat.

#### Délai limite pour les inscriptions de parole et pour le dépôt des amendements

Projet de loi en faveur des petites et moyennes entreprises (urgence déclarée) (n° 297, 2004-2005) ;

Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 10 juin 2005, à dix-sept heures ;

Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 10 juin 2005, à douze heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à quinze heures cinquante.)*

*La Directrice  
du service du compte rendu intégral,  
MONIQUE MUYARD*

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

### COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Mme Bariza Khiari a été nommée rapporteur sur le projet de loi n° 354 (2004-2005) ratifiant l'ordonnance n° 2004-1391 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du code du tourisme.

### COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA DÉFENSE ET DES FORCES ARMÉES

Mme Monique Cerisier-ben Guiga a été nommée rapporteur du projet de loi n° 347 (2004-2005), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention de sécurité sociale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne signée à Tunis le 26 juin 2003, ainsi que l'avenant n° 1 à cette convention signé à Tunis le 4 décembre 2003.

M. André Rouvière a été nommé rapporteur du projet de loi n° 356 (2004-2005), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention des Nations unies contre la corruption.

### COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LÉGISLATION, DU SUFFRAGE UNIVERSEL, DU RÈGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. Jean-Patrick Courtois a été nommé rapporteur sur la proposition de résolution n° 290 (2004-2005), présentée par MM. David Assouline, Jean-Pierre Bel et les membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les circonstances et les conséquences des événements violents survenus lors de la manifestation lycéenne du 8 mars 2005, à Paris, dont la commission des lois est saisie au fond.

### COMMISSION DES FINANCES

M. Philippe Marini a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 331 (2004-2005), présentée par M. Nicolas About, visant à prolonger la déductibilité de la pension alimentaire versée par un parent séparé ou divorcé pour l'entretien de son enfant lorsque celui-ci devient majeur tout en restant rattaché au foyer fiscal de son autre parent.

M. Adrien Gouteyron a été nommé rapporteur du projet de loi n° 350 (2004-2005), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'avenant sous forme d'échange de lettres modifiant la convention entre le Gouvernement et la République française et le Gouvernement de la République d'Arménie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

M. Adrien Gouteyron a été nommé rapporteur du projet de loi n° 351 (2004-2005), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Slovénie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole).

M. Adrien Gouteyron a été nommé rapporteur du projet de loi n° 352 (2004-2005), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Chili en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (ensemble un protocole).

## QUESTIONS ORALES

### REMISES À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT

#### *Conditions de commercialisation des médicaments génériques*

781. – 9 juin 2005. – **M. Gilbert Barbier** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé et des solidarités** sur les dérives possibles des conditions actuelles de commercialisation des génériques. En vertu de l'article L. 5121-10 du code de la santé publique,

les médicaments génériques peuvent obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM) deux ans avant l'expiration du brevet protégeant la spécialité de référence. L'obtention de cette AMM entraîne une inscription automatique au répertoire des génériques. Si cette disposition est utile pour promouvoir le développement des génériques en leur permettant un accès plus rapide au marché, elle favorise aussi les atteintes aux droits de propriété intellectuelle sur les médicaments princeps. En effet, certains fabricants de génériques n'hésitent pas à commercialiser leurs produits dès l'obtention de l'AMM sans attendre l'expiration des brevets. L'inscription au répertoire des génériques vaut, pour les acteurs de la chaîne de distribution qui n'ont pas les moyens de connaître l'état des brevets existants, présomption de commercialisation licite. Ainsi, les pharmaciens peuvent se rendre complices, malgré eux, de contrefaçon en exerçant leur droit de substitution. Face à de telles dérives, les titulaires de brevets rencontrent des difficultés à faire valoir leurs droits devant les tribunaux. En effet, les recours en contrefaçon pour des produits pharmaceutiques sont particulièrement longs et leur issue est souvent incertaine. Cette situation est préjudiciable tant pour les laboratoires de recherche que pour les fabricants de génériques et les pharmaciens d'officine. Princeps et génériques ont tous deux leur place dans le système de santé : le développement de l'un ne doit pas pénaliser l'autre. La création d'un registre des brevets des médicaments hébergé par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) et vérifié par l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) permettrait à toutes les parties d'avoir accès facilement aux informations relatives à la validité des titres de propriété intellectuelle et d'agir en connaissance de cause. Il lui demande quelles mesures il envisage pour assurer une coexistence harmonieuse entre les princeps et les génériques dans l'intérêt des patients.

#### *Situation des entreprises du paysage*

782. – 9 juin 2005. – **M. Bernard Cazeau** souhaite attirer l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur la situation des entreprises du paysage. Les entreprises du paysage doivent faire face à des problèmes de concurrence liés à la réglementation des services à la personne. Cette codification a permis la création d'associations ou d'entreprises de services à la personne dont l'objet exclusif est la réalisation de prestations de petit jardinage à l'attention des particuliers avec une réduction d'impôt et un taux de TVA réduit. Toutefois, certains prestataires semblent avoir détourné la réglementation afin de pouvoir effectuer des travaux importants. Les entreprises du paysage souffrent de cette concurrence déloyale. Ces distorsions mettent les petites entreprises en situation délicate et des emplois sont aujourd'hui menacés. Il lui demande donc de mettre fin à ces pratiques illicites et de faire appliquer la loi sur les services à la personne.

#### *Réforme du médecin traitant et sécurité sociale des étudiants*

783. – 9 juin 2005. – **M. Bernard Cazeau** souhaite appeler l'attention de **M. le ministre de la santé et des solidarités** sur les difficultés pour les centres de gestion du régime étudiant de sécurité sociale à mettre en place la disposition relative au médecin traitant. En effet, la règle du médecin traitant est techniquement malaisée à mettre en œuvre chez les étudiants. Les dispositions réglementaires en vigueur sur ce sujet ne permettent pas à ce jour d'échanges interrégimes ou de changement de caisse de sécurité sociale. Les évolutions concernent au total plus de 800 000 étudiants entrants et 700 000 sortants chaque année, soit un mouvement total de 1,5 million de justificatifs. Or, en l'absence de cadre réglementaire, les centres gestionnaires doivent envisager de transmettre un nouveau formulaire de médecin traitant à sa population entrante ainsi qu'un justificatif de choix du médecin traitant à sa population sortante. Le coût financier sera extrêmement important. Par ailleurs, les caisses gestionnaires risquent de ne pas pouvoir transmettre dans les délais les formulaires aux étudiants. Ceux-ci risquent donc de se trouver pénalisés dans leurs remboursements. C'est pourquoi il souhaite savoir les dispositions particulières qu'il compte prendre afin de favoriser la mise en place du médecin traitant dans de bonnes conditions pour le régime de sécurité sociale étudiant.



*Réforme de la fiscalité applicable à la gestion des déchets*

784. – 9 juin 2005. – **M. Dominique Braye** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur les obstacles rencontrés dans certains départements par les collectivités locales dans la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des ordures ménagères adoptée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances pour 2005 et de la loi de finances rectificative pour 2004. En effet, certaines autorités préfectorales semblent méconnaître ces dispositions légales, ce qui occasionne des blocages malvenus et incompris par les élus locaux. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de favoriser une information complète et rapide des représentants de l'Etat dans les départements sur les nouvelles dispositions fiscales applicables en matière de gestion des ordures ménagères.

*Gravité de la situation des viticulteurs*

785. – 9 juin 2005. – **M. Roland Courteau** appelle, une nouvelle fois, l'attention de **M. le ministre de l'agriculture et de la pêche** sur l'extrême gravité de la situation viticole. Il lui indique que cette situation nécessite, en tout premier lieu, que soient prises des mesures d'urgence adaptées à l'ampleur de la détresse matérielle et morale des vigneron. Par ailleurs, il est tout aussi impératif que soient traitées les causes structurelles d'une crise qui perdure depuis des années et s'amplifie davantage au fil du temps. En effet, les difficultés actuelles tiennent à plusieurs facteurs dont, notamment, le recul, en volume et en valeur, des exportations françaises et plus particulièrement, encore, la baisse importante et constante de la consommation intérieure qui se chiffre à plus de 10 millions d'hectolitres sur les 15 dernières années. Au gonflement des stocks qui écrasent les prix s'ajoute une augmentation des importations de vins évaluée à 1,5 million d'hectolitres, en provenance d'Espagne et du Portugal, tandis que les pressions à la baisse de la grande distribution aggravent une situation déjà désastreuse, que les mesures successives annoncées par les pouvoirs publics ne sont pas à même de rétablir. Dans un tel contexte, il lui demande s'il entend prendre, d'une part, des dispositions d'une toute autre envergure qui soient à la mesure de la gravité de la situation matérielle des vigneron et proposer, d'autre part, des perspectives claires susceptibles de restaurer la confiance et de redonner vigueur à un secteur, fleuron de notre agriculture, dont l'impact économique et social pour notre pays est de première importance : 9 milliards d'euros en valeur pour la production totale, 800 000 emplois sur l'ensemble de la filière vitivinicole au sens large, et 5,8 milliards à l'exportation. Ce qui mérite un véritable soutien des pouvoirs publics pour conforter la filière, relancer la consommation intérieure et renforcer la promotion de nos vins sur le marché extérieur.

*Organisation des prochaines élections*

786. – 9 juin 2005. – **M. Jean Louis Masson** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire** sur le fait que le précédent gouvernement avait annoncé dans la presse, et confirmé par diverses réponses à des questions écrites de parlementaires, la préparation de plusieurs modifications relatives aux élections. La première concernait un ajustement du découpage des circonscriptions législatives afin de tenir compte des remarques émises officiellement par le Conseil constitutionnel. Celui-ci a en effet constaté que, depuis 1986, des écarts démographiques importants se sont créés entre les différentes circonscriptions législatives. La loi prévoit d'ailleurs un tel ajustement qui aurait déjà dû être effectué à la suite du dernier recensement. Parallèlement à ce découpage législatif, le Gouvernement a également indiqué qu'il avait l'intention de s'appuyer sur la jurisprudence du Conseil d'Etat et du Conseil constitutionnel pour réduire aussi les écarts de population encore plus considérables existant entre les cantons de certains départements. Une autre annonce de modification est liée au fait que cinq scrutins sont théoriquement prévus en 2007 (élections présidentielle, législatives, sénatoriales, cantonales et municipales). Il avait donc été envisagé de décaler le calendrier électoral en conséquence. La dernière modification évoquée avait trait à des dispositions supplémentaires pour renforcer la parité entre les hommes et les femmes, notamment au niveau des élections législatives et des

élections cantonales. Il souhaiterait donc qu'il lui indique si, sur ces différents points, les projets restent d'actualité et si oui, selon quel échéancier et surtout selon quelles modalités.

*Situation du tribunal du contentieux de l'incapacité de Strasbourg*

787. – 9 juin 2005. – **M. Philippe Richert** attire l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice** sur la situation du tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI) de Strasbourg, qui rencontre actuellement un très grand retard dans le traitement des dossiers qui lui sont soumis en raison d'une sous-dotation en effectif administratif. Actuellement, il reste plus de 4 500 affaires à traiter, ce qui représente une charge de travail de 36 mois, pour un flux d'entrée nul, au rythme actuel de sa production. Une réponse doit être apportée de toute urgence à cette situation qui rend impossible l'application du délai raisonnable de l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme. Par ailleurs, il convient de souligner la lourdeur du fonctionnement des audiences en raison de la présence obligatoire de quatre assesseurs. S'agissant du secret médical opposé aux TCI, celui-ci complique leur tâche et rend difficile la manifestation de la vérité, notamment en ce qui concerne les recours introduits par les employeurs. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur la question et les dispositions qu'il entend prendre afin d'améliorer les conditions de fonctionnement du TCI de Strasbourg.

*Problèmes soulevés par les importations de textile chinois*

788. – 16 juin 2005. – **M. Jean-Pierre Bel** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur l'utilisation de colorants azoïques présents dans les importations de produits textiles chinois. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les quotas qui contingentaient les importations textiles en provenance de Chine ont été levés, soulevant de grandes inquiétudes chez tous les acteurs du secteur. Parallèlement à cela, les fabricants de textile chinois utilisent toujours des colorants azoïques qui sont interdits au sein de l'Union européenne. Ces derniers ne sont plus autorisés en Europe car ils font courir de graves dangers en termes de santé publique et d'environnement. Cette situation crée les conditions d'une concurrence déloyale pour nos entreprises obligées d'investir dans la recherche de colorants satisfaisant aux normes en vigueur. Ainsi, comment le Gouvernement compte-t-il faire appliquer la directive européenne interdisant la mise sur le marché et l'emploi des colorants azoïques ?

*Conditions de cession du patrimoine immobilier de l'Etat*

789. – 16 juin 2005. – **M. José Balarello** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie** sur la ligne 211 de la loi de finances pour 2005, concernant le produit de la cession d'éléments du patrimoine immobilier de l'Etat, qui prévoit une recette de 700 millions d'euros. Le principe de cette ligne de recettes non fiscales a été annoncé par le gouvernement en 2003 et au regard de l'exécution, le montant prévu par la loi de finances pour 2004, 500 millions d'euros, est très loin d'être atteint. Il est confronté dans les Alpes-Maritimes, dans la seule vallée de la Roya, à deux exemples frappants de cette impuissance des services de l'Etat à mener à bien les négociations et surtout à accomplir les procédures et les formalités des cessions, et partant à tirer des recettes de ces ventes. Il n'est pas rare de voir ces formalités perdurer anormalement sur plusieurs années. Les deux cas constatés concernent la cession d'une ancienne gendarmerie dans le but d'y construire des logements sociaux et la vente d'un fort datant du XIX<sup>e</sup> siècle pour y réaliser un ensemble touristique. Il lui demande de lui faire connaître le montant exact des recettes sur ce chapitre pour 2004. Pareillement, de lui faire connaître les recettes exactes prévues au budget 2005, apparemment de 700 millions d'euros, et les recettes réalisées au 1<sup>er</sup> juin 2005. Devant les mauvais résultats obtenus en 2004, dont la presse s'est fait l'écho, qui pénalisent les acheteurs mais surtout le budget de l'Etat, il lui demande enfin s'il ne lui apparaît pas souhaitable de créer un petit groupe de travail composé de quelques professionnels de l'immobilier qui en connaissent tous les problèmes, alors que, manifestement, les personnes en charge de ces ventes immobilières, même s'ils occupent des postes importants dans la hiérarchie administrative ou militaire, ne sont pas formés à la pratique de l'immobilier et ne sont pas motivés par une tâche qu'ils considèrent souvent comme ne faisant pas partie de leur travail.

## ABONNEMENTS

NUMÉROS d'édition	TITRES	TARIF abonnement France (*)
		Euros
	<b>DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>	
<b>03</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>114,90</b>
<b>33</b>	Questions..... 1 an	<b>80,60</b>
<b>83</b>	Table compte rendu.....	<b>21,90</b>
<b>93</b>	Table questions.....	<b>17,40</b>
	<b>DÉBATS DU SÉNAT :</b>	
<b>05</b>	Compte rendu..... 1 an	<b>97,30</b>
<b>35</b>	Questions..... 1 an	<b>62,00</b>
<b>85</b>	Table compte rendu.....	<b>18,60</b>
<b>95</b>	Table questions.....	<b>12,30</b>
	<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :</b>	
<b>07</b>	Série ordinaire..... 1 an	<b>576,80</b>
<b>27</b>	Série budgétaire..... 1 an	<b>69,30</b>
	<b>DOCUMENTS DU SÉNAT :</b>	
<b>09</b>	Un an.....	<b>527,10</b>

**En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande**

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

(\*) Décret n° 2004-1434 du 23 décembre 2004

---

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  
STANDARD : **01-40-58-75-00** – RENSEIGNEMENTS DOCUMENTAIRES : **01-40-58-79-79** – TÉLÉCOPIE ABONNEMENT : **01-40-58-77-57**

---

**Prix du numéro : 0,90 €**